

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 29 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes

NOR : AFSZ1631010A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-11 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 9 novembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes :

1° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du I (3°, a) de l'article D. 1432-15 : Mme Sandra SLEPCEVIC, suppléante, désignée par le président du conseil régional.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1432-15 : Mme Jeanine LESAGE, titulaire ; M. Jean-Marie MORCANT, suppléant.

b) Au titre du I (4°, b) de l'article D. 1432-15 : M. Christian BRUN, titulaire ; M. Daniel CHAZOT, suppléant.

c) Au titre du I (4°, c) de l'article D. 1432-15 : M. Jean-Claude SOUBRA, titulaire.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 décembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,
P. RICORDEAU